



Liquidation judiciaire, poursuite des créanciers sur le conjoint

Par **azurella**, le **10/10/2017 à 14:03**

Bonjour, mon mari entrepreneur individuel a été mis en liquidation judiciaire en 2015. La procédure a été clôturée pour insuffisance d'actif début 2016 et les créanciers n'ont pas été payés. Je précise que nous n'avons pas de bien immobilier en commun (sinon, ils l'auraient pris). Je viens de recevoir d'un huissier une dénonciation de saisie attribution sur mes comptes bancaires. Le créancier est le RSI. Ma question: alors que la liquidation judiciaire a été clôturée, il me semblait que les dettes étaient éteintes. Le RSI a-t-il le droit de me poursuivre et de bloquer mes comptes alors que l'entreprise était au nom de mon mari ? Que dois-je faire ? Merci à tous ceux qui accepteront de m'aider. J'ai le moral au plus bas.... Nous pensions être sortis de la galère...

Par **Visiteur**, le **10/10/2017 à 14:06**

Bonjour, Quel est votre régime matrimonial ?

Par **azurella**, le **10/10/2017 à 14:10**

Bonjour, le régime de la communauté normal